

# INTERCOLLECTIF

# 64

Contre la prolifération des ondes électromagnétiques  
Pour le développement de la fibre optique pour tous

Siège social :

Pierre Comets

Quartier de l'église

64490 AYDIUS

Monsieur Yves SALANAVE-PEHE  
Maire de Monein  
Mesdames et Messieurs les  
Conseillers municipaux

Lettre ouverte  
Copie Médias  
Robin des Toits

Le 21 Septembre 2010

Monsieur le Maire,  
Mesdames, messieurs,

Les actions d'opposition depuis Octobre 2009 au projet d'implantation du pylône avec antennes relais de l'opérateur Bouygues, sur la commune de Parbayse, à la limite de celle de Monein, ont conduit à une révision de cette implantation.

Le 25 Juin dernier, lors de la semaine d'action de l'INTERCOLLECTIF 64 sur tout le département, le représentant du Maire de Monein a dit, à la délégation qu'il a reçue, ne pas avoir connaissance d'une implantation prochaine sur sa commune.

A cette date, le « pylône Poussier », en fin de contrat avec la société Bouygues, était désactivé et le démontage effectué le 6 Juillet, sans solution de remplacement.

Le 22 Juillet était monté un nouveau pylône de 30m, quartier Serrot, sur la commune de Monein (!)... pendant les vacances, sans information ni affichage préalable.

Un « avis de dépôt de déclaration préalable de travaux » pour le dit pylône Bouygues signé du 5 Août a été affiché en mairie... Le dossier ne sera consultable qu'à partir du 5 Septembre, après signature de l'arrêté le 1<sup>er</sup> Septembre par vous, Monsieur le Maire.

Ce pylône avec antenne de téléphonie mobile, dépassant les 12m, concernait effectivement la municipalité et ne devait être érigé qu'après son autorisation : il a donc été à notre avis monté d'une façon irrégulière, en violation de la réglementation.

Vous êtes responsable de la légalité sur votre commune et vous vous devez d'intervenir pour faire cesser toute situation irrégulière... Y aurait-il des éléments, non portés à notre connaissance, qui vous ont permis de signer un dossier pour un projet déjà réalisé et vous présentant des photomontages du dit projet ?

Dans la négative, nous faisons appel à votre pouvoir de police en matière d'urbanisme et vous invitons à prendre toutes mesures qui s'imposent, notamment ordonner, dans les meilleurs délais, le démontage de ce pylône installé en toute irrégularité sur votre commune.

Pour l'INTERCOLLECTIF 64

La présidente Odile Hello